

# **Mémoire relatif aux consultations prébudgétaires – budget de 2020**

Par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada

## Un système de paye fonctionnel

**Recommandation 1 :** Veiller à ce que le système remplaçant Phénix, le Système de ressources humaines et de paye de prochaine génération, dispose du financement suffisant dont il a besoin dès maintenant pour payer correctement les employés du gouvernement fédéral à l'avenir.

## Équité fiscale

**Recommandation 2 :** Investir dans la formation, les nouvelles technologies et le personnel d'audit et d'enquête dans les bureaux régionaux pour aider les professionnels de l'Agence du revenu du Canada à attraper les riches fraudeurs fiscaux.

**Recommandation 3 :** Imposer les entreprises de commerce électronique de manière juste :

- éliminer les échappatoires fiscales en ce qui concerne la publicité sur les plateformes électroniques étrangères;
- veiller à ce que les taxes de vente et les impôts des entreprises soient déduits pour la vente en ligne et l'activité économique pertinente réalisées au Canada.

**Recommandation 4 :** Créer un registre de « propriété effective » accessible publiquement :

- créer un guichet unique convivial qui améliore, normalise et regroupe les renseignements de tous les domaines de compétence fédéraux et provinciaux.

**Recommandation 5 :** Mettre dès maintenant un terme au transfert des bénéfices :

- suivre l'exemple de l'OCDE et de l'Union européenne pour préciser les règles fiscales internationales complexes et veiller à ce que les grandes entreprises soient imposées de manière juste, partout.

## Impartition

**Recommandation 6 :** S'engager à résoudre le problème d'impartition et à réduire les dépenses consacrées aux conseillers externes pour qu'elles atteignent les niveaux de 2005-2006.

**Recommandation 7 :** Accorder la priorité à la formation et au développement de carrière des fonctionnaires, en adoptant des normes pour les ministères. Tenir les ministères responsables de la formation et du développement de carrière de leur effectif.

**Recommandation 8 :** Accorder la priorité au transfert des connaissances lors du recours à des entrepreneurs.

## Sciences

**Recommandation 9 :** Investir immédiatement 78 millions de dollars dans la recherche et le développement au sein d'Environnement et Changement climatique Canada.

**Recommandation 10 :** Examiner le financement interne des sciences dans d'autres ministères et organismes à vocation scientifique, afin de faire en sorte que le financement de la recherche et du développement intra-muros atteigne à nouveau les niveaux de 2010.

**Recommandation 11 :** Demander au conseiller scientifique en chef du Canada d'établir des mesures détaillées pour mieux surveiller la capacité scientifique fédérale.

## Un système de paye fonctionnel

Il est impossible de réparer le système de paye Phénix. Le gouvernement a reconnu qu'il doit être remplacé et que les syndicats, comme l'IPFPC, doivent être consultés en ce qui concerne le choix du système de remplacement. Le prochain gouvernement doit s'engager à veiller à ce que le système de ressources humaines et de paye de prochaine génération du Canada dispose du financement initial pour réussir. Le système de paye Phénix a été conçu, à la base, comme un exercice de réduction des coûts. Cela a été un échec retentissant. Il ne faut pas commettre la même erreur deux fois.

### Recommandation :

1. Veiller à ce que le système remplaçant Phénix, le Système de ressources humaines et de paye de prochaine génération, dispose du financement suffisant dont il a besoin dès maintenant pour payer correctement les employés du gouvernement fédéral à l'avenir.

## Équité fiscale

Les Canadiens font preuve de beaucoup de scepticisme par rapport à l'équité du système fiscal. Dans le cadre d'un sondage d'Environics Research, lorsqu'on leur demandait s'il « est plus facile pour les entreprises et les particuliers fortunés d'échapper ou d'éviter les responsabilités fiscales que pour les Canadiens moyens », près de 80 % étaient d'accord avec cet énoncé. Lorsque l'IPFPC a posé la même question aux employés professionnels de l'Agence du revenu du Canada (ARC), le nombre de personnes ayant des connaissances approfondies du fonctionnement interne du système fiscal augmentait, passant à 90 %<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Institut professionnel de la fonction publique du Canada. Un sondage sur les paradis fiscaux, les échappatoires fiscales et la baisse des dépenses publiques – des tours de passe-passe qui ébranlent l'équité fiscale. Août 2018.

Des rapports de l'ARC et du directeur parlementaire du budget (DPB) ont validé ces opinions au cours des derniers mois. Le rapport de l'ARC sur les lacunes fiscales montrait que les grandes entreprises sont responsables de 40 % de l'écart global entre ce qui devrait être payé et ce qui est vraiment payé<sup>2</sup>. Quelques jours plus tard, le DPB a diffusé des estimations montrant que les paradis fiscaux permettent aux multinationales d'éviter de payer plus de 24 milliards de dollars en impôts chaque année<sup>3</sup>.

Les Canadiens en ont assez du jeu de passe-passe auquel les riches fraudeurs fiscaux et entreprises jouent. Les professionnels de la fiscalité de l'ARC en ont aussi assez. Le moment est venu de faire pencher à nouveau la balance en faveur de la classe moyenne. Il est possible d'y parvenir en éliminant les échappatoires, en améliorant la transparence et en investissant dans de meilleures mesures d'application de la loi au sein de l'ARC.

### **Recommandations :**

2. Investir dans la formation, les nouvelles technologies et le personnel d'audit et d'enquête dans les bureaux régionaux pour aider les professionnels de l'Agence du revenu du Canada d'attraper les riches fraudeurs fiscaux.
3. Imposer les entreprises de commerce électronique de manière juste :
  - éliminer les échappatoires fiscales en ce qui concerne la publicité sur les plateformes électroniques étrangères;
  - veiller à ce que les taxes de vente et les impôts des entreprises soient déduits pour la vente en ligne et l'activité économique pertinente réalisées au Canada.
4. Créer un registre de « propriété effective » accessible publiquement :
  - créer un guichet unique convivial qui améliore, normalise et regroupe les renseignements de tous les domaines de compétence fédérale et provinciale.
5. Mettre dès maintenant un terme au transfert des bénéficiaires :
  - suivre l'exemple de l'OCDE et de l'Union européenne pour préciser les règles fiscales internationales complexes et veiller à ce que les grandes entreprises soient imposées de manière juste, partout.

### **Impartition**

Le Canada a besoin d'une fonction publique permanente, pas contractuelle. En 2015, le Parti libéral de Trudeau a fondé sa campagne sur une promesse, à savoir qu'il réduirait le niveau de dépendance face aux entrepreneurs externes au sein de la fonction publique fédérale. Malgré cet engagement, les dépenses générales pour l'impartition ont augmenté chaque année depuis la victoire électorale. Pour réduire l'impartition, il faut apporter un ensemble de changements à

---

<sup>2</sup> Agence du revenu du Canada. Écart fiscal et résultats en matière d'observation pour le système d'impôt fédéral sur le revenu des sociétés. Juin 2019.

<sup>3</sup> Directeur parlementaire du budget. Constatations préliminaires concernant la fiscalité internationale. Juin 2019.

facettes multiples au régime de dotation de la fonction publique, assurer la formation et le développement, et apporter des changements à la politique en matière de passation de marchés du gouvernement.

Le gouvernement doit accorder la priorité à la formation et au perfectionnement professionnel des professionnels de la fonction publique actuels, au lieu de toujours avoir recours à des entrepreneurs lorsqu'il faut obtenir une expertise particulière dans le cadre d'un projet. Nous aimerions qu'une norme soit établie pour l'affectation de fonds pour la formation et le développement de carrière de chaque professionnel de la fonction publique chaque année. Les ministères doivent faire en sorte que le public ait accès aux données sur la formation et le développement de carrière.

### **Recommandations :**

6. S'engager à résoudre le problème d'impartition et à réduire les dépenses consacrées aux conseillers externes pour qu'elles atteignent les niveaux de 2005-2006.
7. Accorder la priorité à la formation et au développement de carrière des fonctionnaires, en adoptant des normes pour les ministères. Tenir les ministères responsables de la formation et du développement de carrière de leur effectif.
8. Accorder la priorité au transfert des connaissances lors du recours à des entrepreneurs.

### **Sciences**

Même si les rangs des scientifiques, ingénieurs et chercheurs fédéraux ont graduellement été regarnis, il reste beaucoup de travail à faire. Le Canada a besoin d'un nombre supérieur de données scientifiques du gouvernement fédéral, pas moins, afin de relever des défis, comme les changements climatiques, la protection environnementale, la santé et la sécurité des Canadiens et l'amélioration de l'innovation.

Les dépenses générales sur la science fédérale devraient être de 466 millions de dollars de moins cette année qu'en 2010 (sous le gouvernement Harper)<sup>4</sup>. La recherche et le développement intramuros sont un domaine préoccupant. Au cours de l'année actuelle, les dépenses devraient atteindre 691 millions de dollars de moins qu'en 2010<sup>5</sup>.

Dans des budgets récents, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a reçu du financement. Cependant, les dépenses générales en matière de recherche et de développement au

---

<sup>4</sup> Statistique Canada. Dépenses de l'administration fédérale en sciences et technologie, selon le type de science et le secteur d'exécution, tableau 27-10-0006-01 (anciennement CANSIM 358-0143). Consulté en juillet 2019.

<sup>5</sup> Statistique Canada. Dépenses de l'administration fédérale en sciences et technologie, selon le type de science et le secteur d'exécution, tableau 27-10-0006-01 (anciennement CANSIM 358-0143). Consulté en juillet 2019.

sein du Ministère affichent encore un déficit de 78 millions de dollars par rapport à 2010<sup>6</sup>. Le gouvernement doit favoriser, de manière dynamique, une approche exhaustive à long terme en matière de science relative aux changements climatiques. Cette stratégie doit reconnaître l'importance fondamentale de la recherche de base réalisée dans les ministères fédéraux.

Le mandat du gouvernement fédéral comprend des domaines d'une importance vitale, comme la sécurité des aliments et de l'eau, la conservation de l'environnement et l'atténuation des changements climatiques. Ces fonctions sont trop importantes pour permettre aux responsables de prendre des décisions en matière de dépenses derrière des portes closes. Le conseiller scientifique en chef, en consultation avec l'IPFPC, devrait créer des mesures pour évaluer la capacité scientifique du gouvernement et en faire état. Qu'il s'agisse de la recherche et du développement ou de règlements scientifiques, le gouvernement et les intervenants devraient être en mesure de suivre constamment la capacité de notre gouvernement à réaliser des fonctions scientifiques de base dans le contexte des mandats et responsabilités législatives des ministères et organismes.

### **Recommandations :**

9. Investir immédiatement 78 millions de dollars dans la recherche et le développement au sein d'Environnement et Changement climatique Canada.
10. Examiner le financement interne des sciences dans d'autres ministères et organismes à vocation scientifique, afin de faire en sorte que le financement de la recherche et du développement intra-muros atteigne à nouveau les niveaux de 2010.
11. Demander au conseiller scientifique en chef du Canada d'établir des mesures détaillées pour mieux surveiller la capacité scientifique fédérale.

**L'IPFPC demande de pouvoir témoigner lors des consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances en vue du budget de 2020.**

---

<sup>6</sup> Statistique Canada. Dépenses de l'administration fédérale en activités scientifiques et technologiques, selon les principaux ministères et organismes, tableau 2710-0026-01 (anciennement CANSIM 358-0163). Consulté en juillet 2019.